



ENTENTE DE COLLABORATION

Il est recommandé que cette entente soit remplie et signée. Son but est de clarifier les attentes respectives et la marge de manœuvre dont disposera le conseil d'élèves et de mettre en place un dialogue positif et durable entre les deux partenaires.

ATTENTES DE LA DIRECTION	ATTENTES DU CONSEIL D'ÉLÈVES

Une copie de cette entente sera remise au conseil d'élèves ainsi qu'à leur responsable.
La direction conserve l'original.



En signant ce document, les partenaires acceptent de se conformer aux attentes inscrites ci-dessus et s'engagent à agir en toute bonne foi tout au long de l'année scolaire.

La direction

Personne responsable du conseil d'élèves

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉLÈVES

Une copie de cette entente sera remise au conseil d'élèves ainsi qu'à leur responsable.
La direction conserve l'original.